AVIS DE COURSE

La LORMONTAISE 2022
11 JUIN 2022
ESTUAIRE de LA GIRONDE / GARONNE
Club de Voile de LORMONT
5C

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'agression en l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
1.2 Les règlements fédéraux,
1.6 Les règles du championnat de l'estuaire de la GIRONDE 2022.

2. INSTRUCTION DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après réception du formulaire d'inscription
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
2.3 Les IC seront disponibles en version électronique et adressées aux Délégués et clubs de l'Estuaire de la Gironde

3. COMMUNICATION

3.2 Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Sur l'eau, le comité de course communiquera sur le canal VHF 72.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à

4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *[A - B - C-D-R]* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *5e* catégorie de navigation ou équivalent.

- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la division 240.
- les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum Net de 6.

	Classes	Rating net
Flotte 1 (Flamme 1)	A,B et R	6 à 13,4
Flotte 3 (FL 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (FL 5)	D et R	20,5 à 33

Flottes: 1 –3 –5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

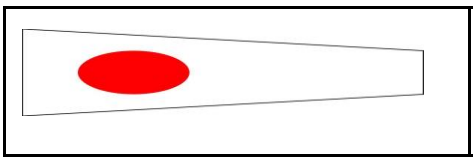

Flamme 1

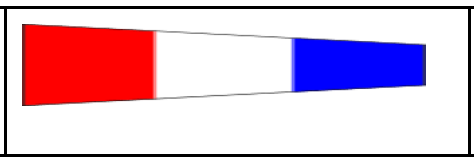

Flamme 3

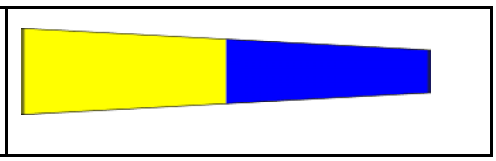

Flamme 5

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

Des licences temporaires pourront être délivrées par le club jusqu'au Jeudi 09 Juin 2022 sur présentation d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi que du règlement de 17 Euros.

4.3.2 Pour le bateau :
- Le certificat de jauge ou de rating valide.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avant le Jeudi 09 Juin 2022 18 heures par mail à

.cvlormont@gmail.com

- Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : .

a. la veille de la régate ,le vendredi, au port de Pauillac à partir de 19h00
b. L'émargement se fera par VHF.

5 **DROITS A PAYER** : Néant

5.2 Autres frais : en fonction des règles sanitaires : Repas du samedi Soir 15 Euros.

Réservation : Jean-Paul Pisenti Tel : 06.31.53.22.32 jeanpaul.pisenti@neuf.fr

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing. Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

8 PROGRAMME :

8.1 Confirmation d'inscription : la confirmation de l'inscription se fera par VHF canal 72

Date	De	À
Samedi 11 Juin 2022	*07h30*	*08h30*

Sortie des bateaux obligatoire le jour de la régate avant 07h00.

8.2 Jours de course : SAMEDI 11 JUIN
8.3 Nombres de courses : PLUSIEURS COURSES A SUIVRE
8.4 L'heure du signal d'avertissement : 08h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être controlés à tout moment sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.

11 LIEU: Estuaire de la Gironde et Rivière Garonne

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : côtier et construit.

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe (*voir « annexe aux IC et Parcours)*

HEURES DE MAREE DURANT L'EPREUVE

Dates	Intitulé	Coeff.	P.M	B.M	Hres de marées
11/06	Parcours	61	04h02	10h44	PAUILLAC
11/06	Parcours	61		10h07	LAMENA
11/06	Parcours	67	17h51		BORDEAUX

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Une Course validée est nécessaire pour valider la compétition

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le systeme temps sur temps* suivant la découpe du championnat de l'Estuaire

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son

image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Une remise des prix sera oranisée lors de la publication des résultats à LORMONT, le samedi 11/06/2022 à partir de 19h00.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter pour l'organisation :

Didier LAPLACE au : 06.70.51.45.15 ou cvlormont@gmail.com

Un repas est proposé le samedi soir (15€).
Les réservations seront prises par bateau jusqu'au Jeudi 09 Juin auprès de:

Jean-Paul Pisenti au : 06.31.53.22.32 ou jeanpaul.pisenti@neuf.fr